



Hôtellerie du Couvent

## Congrès de l'association des Anciens Enfants de Troupe ( AET ) A l'Hôtellerie du Couvent à Oberbronn du 02 au 06 Juin 2025

Projet de convention relative au désistement de certains participants et de facturation des arrhes - Référence : article 1590 du Code Civil

Le congrès des AET 2025 se déroulera à l'Hôtellerie du Couvent à Oberbronn du 02 Juin (après le déjeuner) au départ le vendredi 06 Juin 2025 (avant le déjeuner).

Dans ce cadre, la section AET 67, organisatrice de cet événement et représentante des participants, sera l'interlocutrice directe de l'Hôtellerie du Couvent. A ce titre, et en qualité de gestionnaire des fonds des congressistes, elle versera pour l'association la plupart des fonds (arrhes et autres versements) dû à l'Hôtellerie du Couvent pour les frais d'hôtellerie et de restauration.

Si le versement d'arrhes constitue un engagement, il oblige aussi au respect des engagements de participation. Ainsi, et pour se prémunir d'éventuels litiges relatifs à certains désengagements, les modalités de versement et de facturation des arrhes sont proposées dans les conditions suivantes :

- Le montant des arrhes a été fixé à 50 € par congressiste demi-pensionnaire (tarif unique). Un désengagement trop tardif de participation entraînera la facturation des arrhes à la section AET 67.
- Le versement de l'essentiel des arrhes sera effectué lors de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de Janvier 2025 et le reliquat des retardataires au plus tard à la clôture des inscriptions, au vendredi 02 Mai 2025.
- Le versement de l'essentiel des frais d'hôtellerie sera également effectué le 27 Mai 2025.

Jusqu'à la date du 02 Juin 2025, l'Hôtellerie du Couvent donne latitude à l'organisateur pour remplacer nombre pour nombre les congressistes dans l'impossibilité de participer au congrès, ce qui devrait limiter les facturations d'arrhes, dont l'organisateur ne pourra obtenir le remboursement sauf à démontrer que l'annulation résulte d'un cas de force majeure : pour les motifs de : décès, hospitalisation, accident et pandémie.

Le Directeur de l'Hôtellerie du Couvent

Joël MESSMER

Le Président national des AET

HÔTELLERIE DU COUVENT  
2, rue Principale  
F-67110 OBERBRONN  
0033 (0)3 88 80 84 50  
Siret 775 640 949 00639